

M. l'Orateur suppléant: Je crains que le savant auteur, M. Beauchesne, dans sa 4^e édition, ne fasse pas cette distinction.

M. Pugh: Avant que vous rendiez une décision finale sur ce point, puis-je vous signaler que des éditoriaux un peu partout au Canada ont commenté ce sujet et que nombre d'orateurs ont donné lecture d'articles pour les faire consigner au compte rendu. Ce qui importe n'est pas de décider si l'on peut faire consigner cet article au compte rendu ou s'il porte sur la nécessité d'un plébiscite. Il est évident que les premiers mots de l'éditorial portent sur un plébiscite et j'exprime respectueusement l'avis que Votre Honneur devrait sortir cet article de son contexte et proclamer sa pertinence. Autrement dit, si l'honorable député veut se lever et déclarer—non pas pour sa circonscription, mais pour les autres circonscriptions—s'il parlait de Sudbury—que par suite de la lecture d'un éditorial il est porté à croire que les gens de cette circonscription désirent un plébiscite, il peut le faire. Si Votre Honneur décide qu'il ne peut pas donner lecture de l'éditorial en cause, il pourra le paraphraser et en présenter les idées à la Chambre.

M. McIntosh: Pour ce qui est du Règlement, il me semble que le mot «plébiscite» s'est introduit de façon fortuite. De temps à autre depuis que la question a été soulevée à la Chambre on a parlé de plébiscite; on ne va pourtant pas invoquer le Règlement tout simplement parce que le mot «plébiscite» s'est glissé dans l'éditorial.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député sait que la présidence doit assurer que les droits de tous les honorables députés soient respectés, et en prenant ses décisions elle doit se reporter aux autorités et à leurs directives. Si l'honorable député lit MM. May, Bourinot ou Beauchesne, il verra que cette question a été traitée en maintes occasions. M. Beauchesne, au commentaire 157, dit qu'il est antiréglementaire de lire, au cours d'un débat, tout extrait d'un texte se rapportant à la question dont la Chambre est saisie. En d'autres termes, si l'éditorial traite de la question à l'étude à la Chambre, exprime une opinion approuvant ou condamnant peut-être la façon dont le débat se poursuit, les auteurs estiment qu'il ne doit pas être lu, car le débat doit révéler l'opinion personnelle des honorables députés. Je conseille à l'honorable député de ne pas l'oublier.

Je ne m'opposerais pas à ce qu'il paraphrase et adopte l'opinion des autres. Mais il y a le Règlement, et il faut l'observer.

M. McIntosh: Ne pourrait-il approuver l'éditorial, puis nous en donner lecture?

M. l'Orateur suppléant: Ce serait contraire au Règlement.

M. Horner (The Battlefords): Bref, le gouvernement a peur d'un plébiscite, car, lors des sondages dans certaines grandes villes, il a fallu constater que le public le réclamait. On a, en outre, découvert que, dans neuf provinces sur dix au Canada, la grande majorité était pour le pavillon rouge. La seule province où la population approuvait cet autre drapeau à la feuille morte était le Québec et, même là, l'approbation n'était pas unanime. Je ne puis donc comprendre pourquoi l'étude de cette question a pris tant de temps à la Chambre...

Des voix: Bravo!

M. Horner (The Battlefords): Ce n'était même pas mentionné dans le discours du trône. Cela n'a pas été mentionné lors de la campagne électorale dans la province de Québec. Le parti libéral faisait probablement quatre campagnes électorales différentes: une dans le Québec, une dans les provinces Maritimes, une en Colombie-Britannique...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant: Ces remarques ne se rapportent pas au sujet du débat. L'honorable député voudra peut-être s'en tenir à la motion qui a été proposée précédemment.

M. Nasserden: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je crois qu'elles sont pertinentes. C'est une des raisons en faveur d'un plébiscite. C'est à cause de la mauvaise foi du parti siégeant de l'autre côté de...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député de Rosthern voudra peut-être permettre à l'honorable député de The Battlefords d'exprimer son opinion.

M. Horner (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, je supplie le premier ministre de faire preuve de discernement à cet égard et de permettre que la question soit tranchée par voie de plébiscite. Je lui demande de laisser les Canadiens en décider. Pour ma part, j'accepterai le drapeau pour lequel la plupart des Canadiens se prononceront. Je ne veux pas tenir de propos trop offensants à l'égard du modèle proposé, car ce sera peut-être un jour notre drapeau. (*Applaudissements*)